MEMODéchets 2022

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Val-de-Ruz

Vadec
Réseau de valorisation des déchets - Arc jurassien

Infos générales

INFORMATION
Les informations complémentaires ou modifications sont publiées par le biais de la page communale dans le journal Val-de-Ruz info, sur le site internet communal et via l'application mobile NEMO News.

GAZON ET BRANCHAGES
Dépôt gratuit à la Compostière du Val-de-Ruz.
Le terreau issu des ramassages est à votre disposition gracieusement.
Pour toutes informations : 079 466 68 06, info@compostierevdr.ch ou www.compostiere.ch.

DECHETS SPECIAUX
Dépôt gratuit à la déchèterie de Dombresson, chaque premier samedi du mois, de 09h00 à 11h45.

SAPINS DE NOËL
Les sapins sont repris dans les déchèteries. Afin de pouvoir vous en débarrasser facilement, nous vous conseillons d'utiliser le sac compostable en vente dans les commerces. Il vous permettra d'y envelopper votre sapin et de le transporter plus facilement.

TRI À LA SOURCE
Profitez de vos achats pour **ramener dans le(s) magasin(s)** tous les déchets qui y sont repris : bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc.
Choisissez les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc).
Autant que possible, **laissez sur place les emballages** de vos achats.

Contact et infos
Commune de Val-de-Ruz
Administration des travaux publics
Rue Chs-L'Eplattenier 1
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
032 886 56 35
tp.val-de-ruz@ne.ch
www.val-de-ruz.ch

Info déchets
Arc jurassien
0842 012 012
Aux heures de bureau (tarif local)

Avec l'app mobile MEMODéchets
la gestion des déchets est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site : https://www.memodechets.ch

FONDATION Arc jurassien déchets

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C002148

Tournées de ramassage des déchets ménagers et verts

Le ramassage débute à 07h00

Localités	Jours de collecte	
	Déchets ménagers	Déchets verts
Boudevilliers	Lundi	Mardi
Cernier	Mardi	Jeudi
Chézard-Saint-Martin	Lundi	Vendredi
Coffrane	Jeudi	Mercredi
Dombresson	Mercredi	Mardi
Engollon	Mardi	Mercredi
Fenin-Vilars-Saules	Mardi	Mercredi
Fontainemelon	Jeudi	Lundi
Fontaines	Mercredi	Vendredi
Les Geneveys-sur-Coffrane	Jeudi	Mercredi
Les Hauts-Geneveys	Mercredi	Lundi
Le Pâquier	Mercredi	Mercredi
Montmollin	Lundi	Mercredi
Savagnier	Mardi	Mercredi
Villiers	Mercredi	Mercredi
Montagne de Cernier **La Vue-des-Alpes** **Tête-de-Ran**	Jeudi	Déchèteries ou Compostière

Déchets ménagers - tournées modifiées

01.03 : Indépendance NE, remplacée par le 02.03
15.04 : Vendredi saint, remplacée par le 14.04
18.04 : Lundi de Pâques, remplacée par le 19.04
26.05 : Ascension, remplacée par le 27.05
06.06 : Lundi de Pentecôte, remplacée par le 07.06
19.09 : Jeûne Fédéral, remplacée par le 20.09

Déchets verts - tournées supprimées

Les tournées tombant un jour férié ne sont pas remplacées.

ATTENTION : le ramassage porte-à-porte des déchets verts débute le 14 mars et se termine le 11 novembre 2022. En dehors de ces dates, les déchets de jardin sont à amener à la Compostière du Val-de-Ruz et les déchets compostables de cuisine uniquement aux déchèteries.

Collecte des déchets spéciaux des ménages

La collecte des déchets spéciaux des ménages se tient à la déchèterie de Dombresson, chemin du Ruz Chasseran. Elle a lieu **le premier samedi de chaque mois** de 09h00 à 11h45. Le samedi 1er janvier est remplacé par le samedi 7 janvier 2022.

Liste des déchèteries et écopoints de la Commune de Val-de-Ruz

Horaires des déchèteries		
Cernier Guillaume Farel (salle polyvalente)	MA JE SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45
Chézard-Saint-Martin Champs-Robert 1	LU ME SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45
Dombresson Ruz Chasseran	MA JE SA	17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45
Fontainemelon Côte (cimetière)	LU ME SA	17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45
Les Geneveys-sur-Coffrane Rinche 8	LU ME SA	10h00 à 11h45 17h00 à 19h00 09h00 à 11h45
Savagnier Forgerons 8a	LU ME SA	17h00 à 19h00 10h00 à 11h45 09h00 à 11h45

Les déchèteries sont fermées les jours fériés. Aucune ouverture supplémentaire n'est prévue en remplacement.

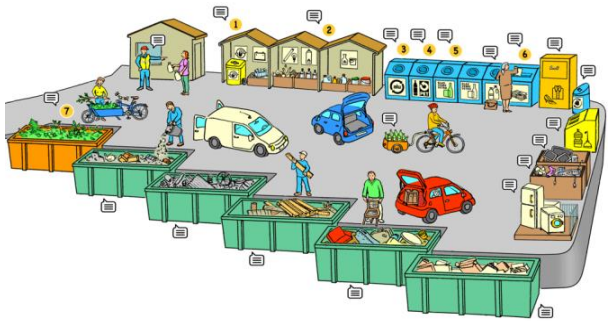

Ecopoints Horaires : 07h00 – 20h00 (hors dimanche et jours fériés)	
Boudevilliers	Hangar communal – Boulet 1
Cernier	Bois Noir / Crêt Tête-de-Ran / Guillaume Farel (salle polyvalente)
Chézard-Saint-Martin	Champs-Robert 1
Coffrane	La Dîme (collège)
Dombresson	Ruz Chasseran
Engollon	Eglise (rue)
Fenin-Vilars-Saules	En dessous du collège de Vilars
Fontainemelon	Côte (cimetière)
Fontaines	Rue de l'Industrie (à côté du TCS)
Les Geneveys-sur-Coffrane	Chs-L'Eplattenier (passage à niveau) Rinche 8
Les Hauts-Geneveys	Place des Gollières (parking)
Le Pâquier	Centre du Village 45
Montmollin	Puits (devant l'école)
Savagnier	Forgerons 8a
Villiers	Route de Clémesin (en face du 6a)
Montagne de Cernier **Tête-de-Ran** **La Vue-des-Alpes**	Place des Gollières (parking)

Bennes à verre uniquement	
Cernier	Comble-Emine (dessous Denner)
Montmollin	Cerisiers (en face du restaurant)
La Vue-des-Alpes	Parking

Comment gérer vos déchets ?

Ordures ménagères SacNEVa
Tout déchet ménager pour lequel il n'existe pas de collecte spécifique est à mettre dans un sac poubelle officiel et à déposer en bordure des voies ou dans des conteneurs le jour de la collecte

Déchets compostables ménagers
Dans les déchèteries toute l'année
Lors de la tournée des déchets verts porte-à-porte, du 14 mars au 11 novembre 2022

Restes de repas / déchets de cuisine / lavures
Les restes de repas cuits (sauf : viande, poisson, os) peuvent être mis avec les déchets compostables

Papier et carton
Dans les déchèteries
Dans les écopoints

Déchets encombrants combustibles
Déchèteries : tous gros objets n'entrant pas dans un sac poubelle officiel (gros plastique - meuble - bois - etc.) ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat
Max 1m3 par apport et par jour

Ferraille (objets métalliques)
Dans les déchèteries ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Flacons en plastique avec bouchon
Flacons avec bouchons dans les déchèteries ou dans les points de vente
Tous les autres déchets plastiques sont à éliminer dans un sac poubelle officiel

Sagex
Sagex encombrants dans les déchèteries
Petits sagex dans les sacs poubelle officiels

Verre
Dans les écopoints

Bois
Dans les déchèteries ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Aluminium et boîtes de conserve
Dans les écopoints, propre et sans étiquette

Aérosols
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion)
Métal ou alu dans la benne prévue à cet effet ou dans les sacs poubelle officiels

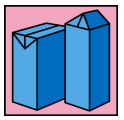

Berlingots / Briques à boissons
Dans les sacs poubelle officiels avec les ordures ménagères

Huiles minérales et végétales
Dans les déchèteries, ne pas mélanger les deux types d'huiles

Textiles et chaussures
Lors des collectes de textiles
Dans les écopoints ou dans les déchèteries, les habits doivent être mis dans des sacs

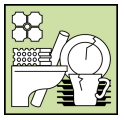

Déchets inertes (petites quantités)
Dans les déchèteries - jusqu'à 0.5 m3 ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Cendres de bois
Interdit dans les déchèteries
Dans un sac poubelle officiel
ATTENTION! Les cendres peuvent contenir des braises chaudes plusieurs jours

Dépouilles d'animaux
A Montmollin au Centre collecteur (032 731 12 85) ou à Cremadog (032 731 20 30)

PET
Dans les points de vente ou dans les déchèteries, à écraser avant dépôt

Capsules Nespresso (aluminium)
Dans les points de vente ou dans les déchèteries

Appareils électriques et électroniques
Dans les points de vente, dans les déchèteries ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Piles et accumulateurs
Dans les points de vente ou dans les déchèteries

Tubes lumineux (néon) / LED
Dans les points de vente ou dans les déchèteries

Pneus
Dans les points de vente, Carrière du Bois-Rond à Corcelles (032 889 87 83) ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Médicaments
Dans les pharmacies

Déchets spéciaux des ménages
Dans les points de vente
De 09h00 à 11h45 le premier samedi du mois à la déchèterie de Dombresson

Cartouches d'encre pour imprimantes
Dans les points de vente

CD
Dans les points de vente

Plastiques agricoles
A vos frais chez Vadec SA, Colombier ou La Chaux-de-Fonds (032 889 36 30)

Batteries d'autos
Dans les garages ou vers un centre de tri reconnu par l'Etat

Ecopoints communaux

L'accès aux écopoints est autorisé du lundi au samedi, de 07h00 à 20h00.

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

Merci de respecter la tranquillité du quartier (moteur et musique éteints) lors du dépôt des déchets.

Pour les cartons de grande taille, des compacteurs sont à dispositions aux déchèteries suivantes : Cernier et Dombresson.

Il est également possible de les glisser dans les grandes bennes se situant à : Geneveys-sur-Coffrane, Fontainemelon, Savagnier.

Lorsque les bennes sont pleines, les déchets doivent être repris ou acheminés vers un autre écopoint.

Déchets encombrants

Les grandes quantités de déchets encombrants résultant de vide-grenier, débarras d'appartement ou transformation sont interdites dans les déchèteries. Elles doivent être acheminées à vos frais vers un centre de tri reconnu par l'Etat.

Les personnes désirant donner une seconde vie aux objets dont ils se séparent sont priées de prendre contact avec les organisations comme le Centre Social Protestant, La Jonchère 40 à 2043 Boudevilliers (032 886 91 60), Emmaüs, La Joux-Perret 8 à 2300 La Chaux-de-Fonds (032 968 42 02) ou la brocante DAD à Boudevilliers (079 323 20 00).

Les déchèteries ne sont pas des lieux d'échange (ressourcerie), mais uniquement de débarras d'objets en fin de vie.

BIODÉCHETS

Pour être valorisés, les déchets compostables doivent être exempts de tout corps étranger. Les déchets non conformes sont laissés sur place.

Règles à suivre :

- le compostage individuel est à privilégier ;
- les déchets en vrac ne sont pas collectés ;
- les déchets doivent être mis dans des containers verts sur roues de minimum 120 litres identifiés par un V ou dans des seaux pour les déchets de cuisine ;
- sont tolérés au **maximum deux seaux ou bidons** de 20 litres ;
- pour des raisons d'hygiène, n'oubliez pas de nettoyer régulièrement vos conteneurs ;
- les ballots de branches doivent être attachés, avoir un diamètre maximum de 60 cm, une longueur d'un mètre au plus et un poids n'excédant pas 20 kg ;
- la quantité maximale de déchets verts par ménage et par semaine est limitée à 500 litres ;
- **les sacs et les corbeilles sont interdits** ;
- aucun corps étranger n'est accepté – plastiques, cailloux, clous, etc. ;
- les litières pour chats, **même celles biodégradables,** ne sont pas acceptées, idem à la Compostière ;
- les cendres sont interdites ;
- les **sacs biodégradables** sont interdits, les sacs compostables sont tolérés.

Les conteneurs souffrent parfois des diverses saisons et se fragilisent avec les années. Pensez donc à les renouveler. Les conteneurs en mauvais état ou non conformes ne sont pas pris en charge.

Les conteneurs à déchets verts peuvent être déposés la veille du ramassage en bordure de route, mais ils doivent ensuite être **repris par leur propriétaire le jour même**. En aucun cas il n'est autorisé de les laisser sur le domaine public plus longtemps. En cas de problèmes ou d'accidents, la responsabilité incombe à leur propriétaire.

Les habitants de la Commune doivent déposer les grandes quantités de gazon ou de branchages à la Compostière du Val-de-Ruz. Un pesage est effectué à l'entrée et à la sortie ; cette prestation est gratuite.

Autorisé

Pas autorisé